

## 31. LIGNE DROITE

-oOOo-

### 31.1 - LES BATEAUX :

Sont admis à participer, tous les bateaux :

- non radio commandés,
- naviguant en surface,
- propulsés par appui sur l'eau.

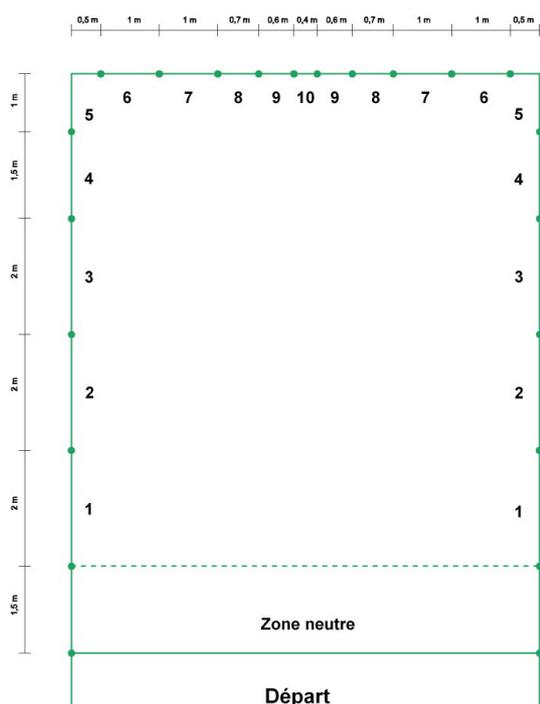
Les **Jeunes** utiliseront des modèles d'une longueur inférieure ou égale à 50 cm. Au-delà, ils seront surclassés avec les adultes.

Les **Adultes** devront utiliser des modèles (navires ou réalisations originales) représentant un réel travail de modélisme (un simple morceau de *polystyrène* façonné ne devrait pas être présenté).

Les bateaux collectifs sont autorisés pour les jeunes (3 équipiers maximum). Ils seront signalés et les équipiers « répertoriés » avant le premier passage. (Les modifications après le premier parcours effectué ne seront pas admises)

Les modèles de remplacement doivent être signalés avant le début de la compétition. (cf. réglementation générale)

### 31.2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :



Avant le premier passage, chaque bateau est discrètement et joliment numéroté par les juges. Le numéro est reporté sur la fiche de notation et vérifié à chaque passage.

Chaque bateau doit effectuer plusieurs parcours en ligne droite dans un bassin rectangulaire de 8 m de large et d'une longueur de 10 m. Une "porte" est l'espace qui sépare deux bouées. La note est maximale lorsque le bateau quitte le couloir par la porte centrale de la ligne opposée à la base de départ.

La largeur des portes est fixée telle que sur le schéma. Il est à noter que les portes 5 sont « à cheval » sur les angles du bassin.

La partie du plan d'eau comprise entre la base de départ et la ligne joignant la première bouée latérale gauche à la première bouée latérale droite est appelée "zone neutre".

La vitesse doit être maîtrisée afin que le bateau touche la ligne d'arrivée sans dégâts (les modèles ne doivent pas être bloqués manuellement avant la touche).

*Afin de permettre aux concurrents d'effectuer un grand nombre de parcours officiels et d'entraînement, il est demandé au comité départemental organisateur de prévoir la mise en place d'un bassin sur la terre ferme. Ce dernier sera réalisé dans une bâche imperméable (plastique...) dont les bords seront relevés par tout moyen approprié (bottes de paille, etc...).*

### 31.3 - DÉPART DES MODÈLES :

Les bateaux sont orientés et lâchés par le concurrent lui-même. *Il est fortement déconseillé de les pousser.*

### 31.4 – NOMBRE DE PARCOURS OFFICIELS À EFFECTUER :

Le nombre de parcours officiels à effectuer (5 à 8) est fixé, dès l'accueil, par les organisateurs et le commissaire officiel en fonction du nombre de concurrents inscrits et des conditions locales. Ce nombre ne pourra plus être modifié après le début des épreuves (cf : 31.6.2)

### 31.5 – DÉFINITION DE L'ESSAI NON CONCLUANT (OU FAUX DÉPART) :

Est considéré comme faux départ toute tentative au cours de laquelle :

- le bateau quitte le couloir en "zone neutre" ou revient à la berge de départ sans franchir une porte,
- l'hélice du bateau est bloquée par un objet se trouvant dans l'eau.

En cas de faux départ au premier essai, le concurrent est autorisé à effectuer immédiatement une seconde tentative. Si celle-ci échoue, le parcours est noté "0".

### 31.6 - NOTATION :

#### 31.6.1 Note statique

La notation se fait sur 20 points. Elle est effectuée avant le début du concours par le jury de notation statique défini au paragraphe 31.8.1.

Les concurrents doivent présenter leurs réalisations à l'heure et au lieu fixés et clairement affichés par le comité organisateur pour la notation.

En cas d'absence injustifiée, le commissaire officiel porte la note zéro sur la fiche de notation.

Chaque bateau sera accompagné d'une fiche portant son nom et ses caractéristiques ainsi qu'une photo. Sur cette fiche figureront aussi le nom, le prénom et l'âge du constructeur ainsi que la désignation de son club et du département d'origine. Des documents peuvent être présentés par le concurrent. Le jury peut lui demander des précisions.

Les critères suivants sont pris en compte dans la notation :

- 1 - Type de construction (d'après un plan, une documentation, une boîte de construction ou modèle original créé par le constructeur)
- 2 - Accastillage (fabriqué ou acheté) et réalisations originales pour les modèles de fiction.
- 3 - Réalisme de la maquette (réalisme des superstructures, respect de l'échelle). **Ce contrôle est uniquement visuel.**
- 4 – Finition : qualité de la finition (surfaces, peintures) et effets contribuant au réalisme, par exemple : aspect "sortie du chantier" ou aspect "en travail".

**En catégorie « Jeunes », il s'agit essentiellement de récompenser la part prise par le concurrent dans la fabrication du modèle et la notation statique permet de départager les ex-æquo.**

**A l'issue de la notation statique, les fiches individuelles de notation sont** renseignées. Il doit y figurer les coordonnées du concurrent et du bateau qu'il utilise avec sa notation statique.

Si plusieurs concurrents utilisent le même navire, la note statique est attribuée à un seul d'entre eux ou partagée (le jury prendra en compte les constructions collectives et adaptera sa note dans ce cas).

#### 31.6.2 Note de parcours

Pour chaque parcours, la notation correspond au numéro de la porte touchée par le bateau. Lorsque le bateau s'arrête (panne moteur) avant d'avoir franchi une porte, le parcours est noté "0". Un concurrent ne peut pas avoir plus de notes que le nombre de parcours officiels défini avant le début des épreuves

La note finale est obtenue selon la formule suivante pour les « Adultes »:

$$\frac{\text{Total des notes} \times 8}{\text{Nombre de parcours officiels}}$$

afin d'obtenir une note sur 80 (Si le nombre de parcours officiels est 8, la note finale est le total des notes).

Pour les « Jeunes », la formule est :

$$\frac{\textit{Total des notes} \times 10}{\textit{Nombre de parcours officiels}}$$

afin d'obtenir une note sur 100.

Exceptionnellement, si un concurrent, pour des raisons extérieures et indépendantes de sa volonté ou de la qualité de son bateau, n'a pas pu effectuer le nombre de parcours fixé par le commissaire, sa note sera calculée sur 80 ou 100, par une règle de trois, en fonction du nombre de parcours qu'il aura effectués. En aucun cas, le nombre de parcours fixé avant le début des épreuves ne peut être modifié.

### 31.7 - **CLASSEMENT** :

Pour les « Adultes », le classement est établi en fonction du nombre total de points obtenus par chaque concurrent.

En cas d'ex-æquo aux premières places, le juge peut faire effectuer des parcours de départage suivant le principe de la « mort subite.

Pour les jeunes, le classement est établi sur la note de parcours, la note statique permettant le départage des ex-æquo. Une récompense est remise au bateau ayant obtenu la meilleure note statique.

### 31.8 - **JURY** :

#### 31.8.1 - **Notation statique** :

Le jury, composé d'un minimum de trois personnes nommées par la CNS avant le critérium procède à la notation statique des modèles concourant en maquettes, ligne droite et pop-pop. Un concurrent ne peut pas faire partie du jury de notation statique. Si exceptionnellement cela devait arriver, il ne pourrait pas participer à la notation de son modèle.

Le jury se réunit, de préférence avant le début du concours, à l'heure et au lieu fixés par le comité organisateur, afin de procéder à la notation statique des modèles.

Le jury ne tient pas compte du pourcentage de participation à la construction du concurrent présentant le modèle. Ce pourcentage P% est pris en compte numériquement lors du calcul des résultats selon la formule :  $\text{note}/2 + (\text{note}/2 \times P\%)$  pour les Jeunes et  $\text{note} \times P\%$  pour les Adultes.

#### 31.8.2 – **Notation des parcours** :

Le jury est composé du commissaire officiel et de deux juges ou plus.

Le commissaire officiel veille au respect de l'ordre de passage, recueille et vérifie les fiches de notation individuelles.